



COMPTE-RENDU CTL DU 12 janvier 2016

Ordre du jour

- **Rapprochement enregistrement/SPF**
- **Pôle juridictionnel**
- **Contrôle contribution audiovisuel**
- **Modification horaires de la Paierie**
- **Questions diverses**

1-Rapprochement enregistrement/SPF

L'enregistrement s'effectue depuis 2007 dans les SIE d'Albi (SIE Albi et Gaillac) et de Castres (SIE Castres et Mazamet).

Depuis 2012, la DG préconise de rapprocher les pôles enregistrement avec les Services de publicité foncière (SPF). Ce rapprochement sera effectué au 01/09/2016 sur le site d'Albi au 209 rue du roc.

Le Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE- nouvelle appellation !) organisera un accueil unique pour les deux missions (foncière et enregistrement).

Cet accueil sera assuré par les agents de l'enregistrement. D'après la direction une formation sera assurée pour permettre de répondre aux questions relatives à la publicité foncière.

Les agents B et C affectés à l'enregistrement au 1/1/2016 seront prioritaires pour suivre la mission et rejoindre le SPFE.

Dans la mesure où le transfert ne génère pas de changement de RAN, les agents B qui souhaiteront suivre leur emploi et leurs missions, participeront au mouvement national pour se prévaloir de leur priorité, en formulant un vœu sur leur RAN, comportant la mission/structure «FIPER», avec la mention « priorité » sur le poste.

Les agents de catégorie C concernés formuleront leur vœu dans le cadre du mouvement local (la RAN - Albi- et la spécialité - Gestion fiscale- ne sont pas modifiées par le transfert de la mission).

Les transferts d'emplois se traduiront par des suppressions de postes sur le SIE d'Albi.

Les agents qui ne souhaiteront pas suivre leur emploi et missions, demeureront titulaires de leur affectation nationale en cours et resteront au SIE.

Les OS ont interrogé la direction pour savoir si la prime versée aux cadres C du SPF, serait également versée à l'agent de l'enregistrement qui suit la mission. La direction locale pour l'instant n'a pas d'information.

Normalement, les agents issus de l'enregistrement travailleront avec de nouveaux logiciels (évolution de FIDJI), mais ces applicatifs sont actuellement en expérimentation (en Seine-Saint-Denis) et il n'est pas certain que ceux-ci soient « livrés » en septembre 2016. La DL a été très vague : on verra, on s'adaptera !!!

La DL n'a pas été non plus très claire sur le management du service : séparation des métiers ou non ? Mutualisation des compétences ou pas en cas de problème (par ex arrêts maladie)?

Les organisations syndicales ont voté contre ce projet : manque de préparation, de transparence, de moyens.

2- Pôle juridictionnel

À compter du 1/9/2016, le traitement du contentieux fiscal d'assiette devant les tribunaux administratifs (TA) est confié à 31 pôles juridictionnels, implantés dans chaque direction siège d'un TA. Ces pôles seront positionnés dans les Divisions des Affaires Juridiques.

La DDFiP du Tarn transférera au pôle juridictionnel de la DRFiP de Midi-Pyrénées et de la Haute-Garonne, le stock de dossiers juridictionnels (63 dossiers/an en moyenne).

Le TAGERFIP de la DDFiP du Tarn est modifié au 1er janvier 2016 avec la suppression d'un emploi de cadre A en direction.

3-Contrôle contribution audiovisuel

Dix ans après la réforme prévoyant l'adossment de la redevance audiovisuelle à la TH pour les particuliers, la DG a décidé de modifier les modalités de contrôle de la Contribution à l'Audiovisuel Public (CAP).

Les effectifs ont baissé en dix ans de 342 emplois à 162. Près d'un département sur deux n'a pas ou peu d'agents en charge des contrôles : 25 départements ne disposent pas d'agent et 30 en ont un seul.

Le Tarn dispose d'un agent en charge de la CAP, actuellement en poste au sein du PGF (av Gambettea Albi).

Pour mettre en œuvre les orientations retenues par la DG, cet agent a vocation à intégrer le PCE départemental à Albi. L'emploi de catégorie B correspondant sera transféré de la Direction au PCE.

Pour bénéficier de la priorité accordée pour suivre la mission, l'agent devra effectuer une demande au mouvement national au 1^{er} septembre 2016, en vue de modifier sa Mission/Structure et d'être réaffecté sur la même RAN mais en Fiscalité Professionnelle (Mission/structure qui englobe le PCE pour les personnels de catégorie B).

A la suite de ce changement, son affectation sera le PCE, mais la direction locale a décidé que ses missions, qui restent inchangées, continueront d'être exercées sur le site du PGF (av Gambetta Albi).

Les organisations syndicales ont voté contre ce projet.

4-Modification horaires de la Paierie

Dans le cadre de l'harmonisation des horaires d'ouverture au public sur Albi, la direction locale propose une modification des horaires de la Paierie (située 22rue du roc) pour les aligner sur les horaires du CDFiP 209 rue du roc à Albi.

Actuellement :

- CDFiP Albi 209 rue du roc: fermeture le Mercredi après-midi et le Vendredi après-midi

- Paierie départementale : fermeture le Vendredi, toute la journée

Suite à l'installation de la Trésorerie d'Albi-Ville sur le site du CDFiP, un premier alignement des horaires d'ouverture a été effectué sur la base de ceux du CDFiP au 209 rue du roc.

A compter du 01/02/2016, les horaires d'ouverture au public de la Paierie seront : fermeture au public le Mercredi après-midi et le Vendredi après-midi.

Tous les services des finances d'Albi (hors DDFIP) disposeront des mêmes horaires.

5-Questions diverses

-Matériel informatique

Que doit-on faire du matériel informatique réformé (plus de 5 ans)? FO avait déjà formulé cette question lors de plusieurs CTL. La direction locale avait décidé, lors d'un comité de juin 2012 et d'octobre 2012 de valider 3 possibilités : la cession gratuite à des associations, la cession gratuite aux agents des finances publiques du département, et le retraitement par un opérateur agréé au frais de la DDFIP.

En 2014 une opération de dons avait déjà été réalisée. Les élus FO ont demandé qu'une nouvelle opération de ce type soit menée en 2016.

La direction ne s'est pas engagée sur ce sujet, car une convention nationale a été signée entre la gendarmerie et la DGFIP sur le don du matériel réformé. La direction locale attend d'en savoir plus.

-Travaux CFP Castres (av De Gaulle) : intégration de la trésorerie de Castres-ville dans le bâtiment

La direction locale se déplacera sur place en janvier pour expliquer le projet aux agents en complément de la communication normalement déjà assurée par les chefs de service.

Après accord de la DG, et dans le cadre de la maîtrise d'œuvre et dans la limite du budget qui aura été affecté (pour l'instant pas de chiffres), l'aménagement et la répartition des espaces seront affinés

D'après la direction locale, le projet actuel ne présente pas de difficultés majeures dans sa mise en œuvre.

Les économies budgétaires engendrées par l'arrivée de Castres ville sont autour de 56 000€ (loyers et charges de fonctionnement / an).

Le calendrier :

- 2ème semestre 2015 : Préparation du projet avec l'aide de l'Antenne Immobilière de Toulouse

- 1er semestre 2016 : élaboration du projet définitif et transmission du dossier à la Direction Générale pour validation et financement.

- 2ème semestre 2016 : choix de la maîtrise d'œuvre et choix des entreprises (marchés publics)

- 1er semestre 2017: travaux sur site- 2ème semestre 2017 : installation de la trésorerie de CASTRES VILLE.

FO a rappelé la nécessité absolue de consulter les agents pendant le projet, mais aussi tout au long du déroulement de l'opération.

-EDR : appel à candidature

La direction locale a lancé un appel à candidature pour alimenter le « vivier » de l'EDR : 8 candidatures ont été déposées, et 4 candidats (3 B et 1 C) ont été retenus. Les agents retenus devront déposer une demande de mutation dans le cadre du mouvement général de mutation au 01/09/2016 (vraisemblablement 1 à 2 vacances d'emplois B au mouvement du 1/9)

-Note sur les horaires des personnels extérieurs

Une note départementale rappelle que les personnels extérieurs à la DGFIP (par ex personnel de ménage) ne doivent être présents dans les locaux des services de la DGFIP qu'aux horaires de présence des agents, et donc ne pas être seuls sur un site tard le soir.

Difficile de mettre en œuvre ce dispositif pour l'ensemble des services : taille des services différente, zone urbaine ou rurale, etc...

La DL souhaiterait que les équipes d'entretien interviennent le matin. A voir...

-Budget départemental :

Les élus FO ont interrogé le DDFIP sur la situation budgétaire du département et notamment la clôture de l'exercice 2015 .La DL n'a pas reçu l'abondement escompté et a donc terminé l'exercice en déficit de 200 000 €.

Le budget départemental subira à nouveau en 2016 une baisse drastique, mais en plus s'exécutera avec un manque de 200 000 € .A ce rythme-là, on peut estimer qu'en août la direction départementale sera en cessation de paiement !

Vos représentants FO

Michel SUAU - Bruno REVERDY- Florence FAGES- Corinne BOUTES

